

Un chef de l'armement

Une des forces du régime capitaliste, c'est sa faculté d'attirer des hommes capables, dont elle fait des managers, au détriment des collectivités publiques qui sont incapables de faire une politique semblable de recrutement et de promotion, paralysées qu'elles sont par l'échelle des salaires et la rigidité administrative.

Les tribulations du Département militaire sont à cet égard significatives.

M. Cello, grand avocat d'affaires, avait, en acceptant sa charge, fait un sacrifice financier. Conseiller fédéral, il disposait d'un revenu trois fois inférieur : 100 000 francs contre 300 000 antérieurs.

Aujourd'hui il cherche un chef de l'armement. Le cahier des charges exigerait qu'il fasse appel à un « manager » de l'industrie suisse. Le Conseil fédéral offrirait un salaire de 250 000 francs. Il n'y a pas de postulant.

Ce qui surprend, ce n'est pas le fait qu'aucun manager, à salaire égal, ne désire quitter un poste à large responsabilité, mais discret, pour un poste exposé à la critique. Non, ce qui étonne, c'est que l'Etat n'ait pas la possibilité de former lui-même des hommes capables d'occuper une telle fonction. Il faudrait pour cela qu'il puisse attirer des éléments capables, leur fournir les moyens de se perfectionner (une haute école d'administration ? un IMEDE pour grands commis ?), leur attribuer de très larges possibilités de stages hors du secteur public. De ce point de vue, la Suisse est en retard sur les autres pays européens; voyez la France ! Et la Confédération peut s'estimer heureuse d'avoir conservé jusqu'ici à son service quelques grands commis. Aura-t-elle durablement cette chance ?

Il vaut la peine, à ce sujet, de citer l'enquête de Pierre Drouin sur le capitalisme américain, que publia cet été « Le Monde » (19.7.1967).

Voici comment les grands trusts privés recrutent leurs dirigeants :

« Le choix des responsables fait l'objet d'une planification systématique; la société se livre à un inventaire permanent de ses ressources en hommes capables de devenir plus tard des dirigeants. Chacun d'eux est évalué tous les ans par ses supérieurs, et l'on s'ingénie à lui donner la formation la plus complète dans ce but, notamment par une politique de rotation. En outre, une évaluation à cinq ou dix ans des postes à pourvoir est faite par la compagnie, si bien qu'un « plan de promotion » peut être proposé, sur la base duquel le comité exécutif prend ses décisions.

« Ce souci « scientifique » apporté au choix des hommes rejoint cette constante préoccupation des Américains de faire rendre au mieux ce « capital le plus précieux ». Autant que cette extraordinaire aptitude à utiliser connaissances et inventions à des fins commerciales, autant que le goût du risque et la faculté d'organiser en permanence le changement; ce soigneux « filtrage » des hommes explique l'efficacité des entreprises américaines. »

Depuis plusieurs années les grandes entreprises européennes, y compris les entreprises suisses, ont adopté la même politique. Les collectivités publiques, appauvries en argent et bientôt en hommes, ne réagiront-elles pas ?

L'affaiblissement de l'Etat, c'est une des règles d'or du pouvoir capitaliste.

Eglise vaudoise : séparation toujours actuelle

Sous le titre : « Pour une Eglise indépendante », l'Association pour l'indépendance de l'Eglise protestante (vaudoise) vient de faire paraître une brochure qui traite d'un sujet demeuré d'actualité depuis la récente fusion du printemps 1965 : celui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le canton de Vaud. Sur la base des statistiques de 1964, les auteurs relèvent que si Glaris a payé 60 centimes par habitant pour l'entretien de son Eglise et Uri 80 centimes, chaque habitant du canton de Vaud a payé pour l'Eglise protestante officielle Fr. 16,40. Or, la moyenne suisse est de Fr. 9,50 et le contribuable vaudois n'est dépassé, dans sa libéralité obligatoire, que par les Bernois, les Schwytzois et les habitants de Bâle-Campagne.

Le budget de l'Etat de Vaud pour 1967 prévoit un total de dépenses pour les cultes de Fr. 8 191 000.—, sur lequel la rétribution du corps pastoral s'inscrit pour Fr. 7 130 000.—.

Si l'on ajoute les Fr. 1 606 000.— (chiffres de 1966) à la charge des communes selon la loi pour mise à disposition et conciergerie des lieux de culte, on peut admettre que l'Eglise d'Etat coûte à la collectivité vaudoise environ 10 millions de francs par an. Or la communauté catholique est lésée par cette répartition unilatérale des recettes fiscales. Aussi est-il question de la faire participer pour trois millions et demi au budget de l'Etat. Ce chiffre est obtenu selon M. Pradervand, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, en appliquant « une formule arithmétique simple », si l'on en croit l'article de M. Henri Piguet dans « La vie protestante » du 23 juin dernier.

En fait, il y a plusieurs arithmétiques possibles. On peut calculer quel est le pourcentage de la population catholique par rapport à la population protestante et appliquer ce pourcentage à la contribution

de l'Etat en faveur de l'Eglise protestante : l'opération arithmétique donne la part de l'Eglise catholique. On peut aussi estimer quelle est, sur l'impôt payé par les contribuables vaudois, la part qui représente le subventionnement des Eglises, puis appliquer à chaque bordereau des contribuables catholiques ce pourcentage : l'addition donnerait la part de leur Eglise. Solution moins favorable à la communauté romaine que la solution globale, si les revenus des contribuables catholiques sont en moyenne moins élevés. Et puis reste la question des subventions aux écoles. Ce n'est donc pas simple.

Malgré la prudence du conseiller d'Etat, M. Piguet souhaitait que l'on ne tardât pas, regrettant même au passage « qu'on ne puisse se passer d'une votation populaire ». On comprend mieux cette crainte du verdict populaire si l'on se remémore l'expérience neuchâteloise.

Le canton de Neuchâtel connaît depuis 1941 l'impôt ecclésiastique facultatif, en application de l'article 49 al. 6 de la Constitution fédérale.

En 1957, l'Eglise réformée neuchâteloise constatait que 57 % des protestants s'acquittaient de l'impôt en plein, 12 % partiellement et 31 % ne payaient rien. D'où l'idée de réintroduire une contribution ecclésiastique obligatoire, bientôt appuyée par les catholiques romains et les catholiques chrétiens.

Les 2 et 3 avril 1960, en votation populaire, les trois Eglises, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat étaient désavoués par les citoyens neuchâtelois par 40 000 non contre 11 000 oui.

Genève, Neuchâtel, la grande majorité des cantons suisses connaissent l'impôt ecclésiastique facultatif, en plein respect de la Constitution fédérale.

Le combat mené par l'Association pour l'indépendance de l'Eglise protestante, dans le sens de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est donc toujours actuel.

Bi-mensuel romand
N° 82 23 novembre 1967 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland

André Gavillet

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Jaques Morier-Genoud

C.F. Pochon

Que prépare M. Bonvin ? Un Sofortprogramm à retardement ou une solution par étapes ?

Avant, pendant, après. Le repère dans le temps, ce sont les élections nationales; le vecteur, le problème des finances fédérales. Donc, avant, pendant, après, il était apparu, il apparaissait, il apparaît que cette question est sans solution. Des solutions techniques existent, certes, avec de surprenantes concordances même; mais de solutions politiques, aucune n'est en vue.

Avant : les programmes préélectorales accusaient sur ce problème des divergences sans moyen terme. **Pendant** : la gauche dénonçait l'enrichissement de la bourgeoisie, les privilèges fiscaux, l'arrêt de la progression pour les gros revenus, etc... alors que le centre et la droite se félicitaient de ce que la Suisse avait en pourcent du produit national la fiscalité la plus faible des pays à haut niveau de vie; qu'on se réfère aux annonces des partis dans les quotidiens, et tout particulièrement aux débats contradictoires radiophoniques. **Après** : Fritz Grütter, président du Parti socialiste suisse, dans son commentaire sur le résultat des élections écrit dans la « Tagwacht » (9.11.1967): « Le Conseil fédéral doit, si la motion Schürmann est acceptée au Conseil des Etats, être chargé de l'élaboration d'un programme minimum pour la prochaine législature. Pour la mise sur pied de ce programme, les groupes parlementaires et les partis représentés à l'exécutif auront leur mot à dire, au premier chef. On peut admettre que sur l'élaboration des tâches les plus urgentes n'apparaîtront pas de grandes divergences. Elles peuvent surgir sur le choix des solutions et, parce que tout a des conséquences financières, sur la manière de se procurer les moyens nécessaires ».

Pour Noël

Pas de solution; l'observateur le plus attentif ne recueille aucun indice. Et pourtant, M. Roger Bonvin annonce pour après Noël le dépôt d'un nouveau projet fiscal, quelque Sofortprogramm retardé. Comment est-ce possible ? Le lendemain de Noël, c'est dans un mois. Les préconsultations doivent donc être très poussées pour qu'une date puisse être avancée. M. Bonvin se risquerait-il sans avoir assuré ses arrières, son flanc droit et son flanc gauche ? On doute, le sachant échaudé, qu'il puisse être imprudent. Le mystère est donc entier.

Il est possible qu'une solution de compromis soit cherchée là où fut abandonnée la discussion ce printemps. On se souvient que le Sofortprogramm I reposait sur un principe simple. En période de prospérité, un abattement de 10 % avait été consenti sur l'impôt de défense nationale et sur l'Icha; en période de semi-austérité, on reprenait ce cadeau. La gauche toutefois avait demandé qu'on poussât plus loin le taux de la progression pour exiger davantage des gros revenus (130 000 fr. et au-delà), bénéficiaires de la haute conjoncture.

Taux maximum, 8 % avait dit la majorité; 10 % exigeait la minorité. Allez au moins jusqu'à 9 %, avait demandé Pierre Graber dans une ultime tentative de sauvetage ! Non, dit le Parlement, et tout sombra. Noël verra-t-il naître un Sofortprogramm II à 9 % taux maximum ?

Le temps a passé

Nous ignorons — qui donc est dans le secret ? — ce qui cuit dans la marmite. Mais s'il s'agit d'un Sofortprogramm revu et corrigé, il faut craindre que cette solution ne soit pas encore la bonne. Et pour plusieurs raisons.

— Les conditions psychologiques d'un succès ne sont pas réunies. Certes, au lendemain des élec-

tions, les parlementaires se sentent plus libres; mais le peuple, qui devra être consulté, aura, étant encore sous l'influence des déclarations électorales, le sentiment d'être berné. D'autre part, si le projet sortait en 1968, il serait antérieur au plan des investissements; peu heureux de présenter la facture avant la marchandise !

- Le budget de 1968 et l'avant-budget de 1969 annoncent des déficits de 194 et 320 millions. A supposer que les comptes soient meilleurs que les prévisions, ces chiffres ne sont pas dramatiques. Il ne faut jamais oublier en effet que la Confédération paie cash, sans recourir à l'emprunt. Alors que les Cantons et les Communes n'alimentent leur trésorerie et ne payent leurs dépenses ordinaires et extraordinaires qu'en s'endettant par des emprunts publics, la Confédération règle comptant. Sa situation financière est donc bien moins sérieuse que celle des collectivités locales et des Etats. Deux exemples. En 1964 et 1965, les recettes fiscales des Cantons, des Communes et de la Confédération se sont élevées à quelque 16 % du produit national brut, les dépenses à 20,7 %. L'écart considérable, qu'il faut corriger en tenant compte du montant des recettes non fiscales des collectivités, représente l'endettement des seuls Cantons et des seules Communes. Autre référence. En 1966, les comptes ordinaires et surtout les comptes extraordinaires des cantons ont accusé des déficits importants : Zürich 41 millions, Tessin 20 millions, Vaud 31 millions, etc... En 1966, Cantons et Communes ont émis pour 744 millions d'emprunts nouveaux, c'est-à-dire déduction faite des sommes consacrées à des conversions d'emprunts anciens. C'est la mesure de leur endettement. Il est plus grave que celui de la Confédération.
- Les élections révèlent, compte tenu des slogans affichés par les partis, une majorité populaire négative, opposée aux impôts fédéraux accrus.

Toutes ces raisons font penser qu'il sera difficile de relancer un Sofortprogramm, deuxième mouture.

Impossible de ne rien faire

Même si la situation des finances fédérales n'est pas paniquante, il est clair qu'on ne peut laisser aller les choses. Dès 1970 apparaîtront de lourdes échéances, telle l'aide aux Universités. Sans ressources nouvelles, triomphera la dictature des caisses vides. C'est d'ailleurs bien en fonction de 1970 que se prépare M. Bonvin. Il lui faut une année pour soumettre ses projets à la consultation des Cantons et des associations économiques, du Parlement et du peuple. Nous arriverons à fin 1968, début 1969. Les nouvelles dispositions n'auraient ainsi pas leur plein effet avant 1970.

Mais l'actuel régime constitutionnel des finances fédérales perd en 1974 sa validité. En 1970, nous serons à quatre ans seulement de cette échéance, c'est-à-dire d'une mise en ordre définitive. Tout sera à reprendre, et dans des délais courts si l'on souhaite préparer une transformation du régime actuel et non se contenter d'une perpétuation du système. Nous tenons dès lors tous les termes du problème : Il faut à partir de 1970 des ressources nouvelles pour la Confédération et les Cantons; le climat politique rend très difficile l'acceptation par le peuple d'un nouveau programme financier; quoi qu'il en soit, tout devra être remis sur le métier pour 1974.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas préparer par étapes le régime définitif ? Pourquoi ne pas franchir progressivement les obstacles ? Pourquoi ne pas faire coïncider cette adaptation avec l'obtention de ressources nouvelles ? A ces questions, on oppose toujours les mêmes réponses. Premièrement, nous dit-on, pour s'approcher du but, il faudrait savoir quel est ce but. Vous présumez qu'il est défini, que l'on connaît déjà ce que devrait être le régime de 1974. Ce n'est, hélas, pas le cas. Deuxièmement, toute solution vraiment nouvelle exigerait que soient modifiées vingt-cinq législations cantonales. Ce n'est

guère imaginable ! A notre avis, ce bon sens n'est que faux bon sens.

Concordances

Nous le disons en tête de cet article. Les difficultés sont plus politiques que techniques. Les spécialistes, eux, peuvent diverger d'opinion, du moins envisagent-ils les problèmes de la même manière.

Aujourd'hui, c'est M. Théo Keller qui en fait la démonstration. M. Théo Keller, professeur à la Haute Ecole de Saint-Gall, spécialiste des questions fiscales, n'a jamais eu la réputation d'être un homme de gauche. Cet été, devant l'Association suisse de droit fiscal, il prononça un exposé du plus haut intérêt (voir la « N.Z.Z. » du 14 juin 1967 et la « Wirtschaftsrevue » de septembre).

Un exemple de concordance technocratique gauche-droite s'impose à cette lecture. Le voici : à partir du moment où l'impôt sur le bénéfice des entreprises atteint un taux assez élevé, disons, pour l'exemple, 40 %, tous les frais généraux qui permettent de diminuer le bénéfice imposable sont, littéralement, subventionnés par l'Etat, à 40 %. Cette remarque est de grande portée. Elle figurait en bonne place dans « Le socialisme et l'Europe » du Club Jean Moulin. Et nous l'avons souligné dans D.P.M. Théo Keller tient le même langage : « Dans la science financière moderne se fait jour l'exigence d'imposer les frais plutôt que le bénéfice et de cette manière de pousser à la compression des frais généraux plutôt qu'à la fuite dans les faux frais ». Certes pour M. Théo Keller, c'est encore une musique d'avenir. Mais il franchit un pas important en réclamant un impôt sur la publicité qui « dans les pays occidentaux de haut niveau de vie atteint généralement le 3 % du produit national brut », ce qu'il juge abusif. Proposition qui rejoint des thèses socialistes et que nous avions, pour notre compte, exposées. Inutile de dire que la presse ne lui a pas donné une très large « publicité » (voir pourtant les réactions virulentes du « Landbote » de Winterthur). Que ceux qu'intéressent ces rencontres de pensée lisent simultanément le texte Keller et celui du Français Pierre Uri, le spécialiste des questions fiscales de la Fédération, publié dans « Preuves », déc. 1966 : « Une politique financière pour la gauche ». On retrouve, bien sûr, entre eux, une opposition gauche-droite, mais à un autre niveau, à partir de bases techniques nouvelles et souvent communes.

Cette remarque ne résout pas le problème des finances fédérales. Mais elle va permettre de répondre à la question : est-il possible de faire du programme financier immédiat une étape de la réforme définitive ?

Il faut en venir donc à des propositions Théo Keller moins « Zukunftsmusik » : T.V.A. et impôt unique sur les sociétés.

T.V.A.

« Domaine public » a été, croyons-nous, le premier journal suisse qui ait demandé qu'on étudiât la transformation de notre impôt de consommation en une taxe à la valeur ajoutée, sur le modèle européen. A l'époque, on prenait la T.V.A. pour une compagnie d'aviation !

Depuis l'idée a marché. La commission des experts, désignée par le Conseil fédéral pour étudier les possibilités d'obtenir de nouvelles recettes fiscales, commission Kolmer, a nommé une sous-commission pour examiner cette question. La fiscalité indirecte intéresse en effet au plus haut point notre industrie. Il y va de sa capacité concurrentielle, car les produits exportés sont frappés au moment où ils entrent dans un pays voisin non seulement d'une taxe douanière, mais encore d'une taxe fiscale équivalente à celle qui frappe les produits fabriqués dans ce pays même. Nos exportations dans le Marché commun devront acquitter les droits suivants : Tarif douanier extérieur commun + T.V.A. (plus de 10 % du prix de détail); en revanche les produits du Marché commun importés en Suisse : Tarif douanier suisse + Icha (3,6 % du prix de détail). On mesure l'importance de la discrimination. (Sur ce thème, voir le bulletin du 7.11.1967 de la « Société pour le développement de l'économie, d'inspiration patronale).

Mais comme l'imposition indirecte est pour l'essentiel réglée par la Confédération, l'adaptation du régime actuel ne pose pas de problèmes particuliers. La T.V.A. pourra être introduite en temps voulu. D'ici là, l'Icha est susceptible d'aménagements; et il suffit pour le reste de constater un très large accord sur l'entrée en matière et sur le fait que le souci des industriels de ménager leur capacité concurrentielle donne à la gauche de bonnes cartes de négociation, soit qu'elle se batte pour obtenir un élargissement de la liste des produits de première nécessité exonérés d'impôts indirects, soit qu'elle lutte pour que soient frappés plus lourdement les produits de luxe ou certains services, telle la publicité.

L'impôt fédéral sur les personnes morales

L'inégalité de l'imposition des sociétés sur l'ensemble du territoire suisse n'est pas défendable. Ce système entraîne la sous-enchère fiscale; il favorise abusivement certaines communes ou certains Cantons alors que l'activité des sociétés s'étend souvent à l'ensemble du territoire suisse, qu'elle provoque parfois des charges pour d'autres collectivités que celle qui abrite le siège social et qui encaisse l'impôt. A l'unification de l'imposition des personnes morales, on a fait mille objections. Or M. Keller, orfèvre en la matière, écrit: « Une imposition uniforme des personnes morales serait un moyen efficace de combattre ces disparités ». Et M. Keller est orfèvre non seulement comme spécialiste des questions fiscales, mais parce que le Canton de Saint-Gall a introduit l'imposition uniforme des sociétés sur l'ensemble de son territoire, supprimant ainsi les fantaisies des fiscaux communaux, mais redistribuant aux communes une partie du produit de l'impôt sur la base d'une authentique péréquation financière. Glaris va, à son tour, adopter cette solution.

Nouvelle concordance!

Mais est-il possible, dans le prochain programme financier, de préparer de telles solutions?

Un moyen de suppression des inégalités fiscales

On nous excusera, ici, de donner un tour schématique à notre article. Didactisme d'abord!

La sous-enchère fiscale se manifeste dans l'imposition des gros revenus et dans l'imposition des sociétés; elle se traduit par la disparité des taux communaux et cantonaux.

Globalement, la sous-enchère fiscale se définit par comparaison avec les taux pratiqués dans les pays industriels, de même niveau que la Suisse.

Pour préparer un régime définitif des finances fédérales, la Confédération devrait utiliser l'impôt fédéral direct de telle façon que soient abolies ces disparités, selon le processus suivant:

En ce qui concerne les sociétés:

1. Elle fixe les normes qu'il serait raisonnable d'atteindre, compte tenu des moyennes européennes;
2. elle prend pour point de repère l'imposition la plus basse pratiquée en Suisse (commune + canton);
3. elle augmente rapidement les taux de l'impôt fédéral jusqu'à ce que l'imposition totale (commune + canton + Confédération) atteigne, dans la commune la plus avantageuse qui servait de repère, les normes fixées (cf. point 1);
4. elle rétrocède aux cantons chers, au fur et à mesure que l'impôt dépasse les normes fixées l'excès d'imposition provoqué par l'augmentation de l'impôt fédéral; les cantons à leur tour en tiennent compte et considèrent comme prépaiement de l'impôt cantonal l'excès prélevé par le fisc fédéral.

En ce qui concerne les personnes physiques:

Même procédé. Normes fixées pour les gros revenus; augmentations jusqu'à ce que la commune la meilleur marché soit amenée au niveau choisi; rétrocession dès qu'il y a excès d'impôt.

Ce système, du point de vue technique, peut être appliqué de deux manières. Rigide, selon le schéma que nous présentons ici. Souple, c'est-à-dire que les cantons pourraient être autorisés en cours d'opération à augmenter leurs impôts cantonaux sur les per-

sonnes physiques pour bénéficier eux-mêmes et non la Confédération, de l'égalisation des taux.

A partir de cette mise en équilibre, la répartition de la matière fiscale entre la Confédération et les cantons ne présenterait plus de difficultés majeures.

Les avantages d'une solution par étapes

Un tel schéma, ou d'autres de même type, n'ont en soi rien d'extravagant. Dans des domaines différents, l'harmonisation entre les Six du Marché commun faisait appel à des techniques de cette nature.

Un tel schéma ne préjuge pas, rigoureusement, des solutions définitives, à propos desquelles on constate une concordance des spécialistes, mais il rend ces solutions possibles.

S'il est difficile d'estimer le gain en recettes d'une telle opération, elle aurait l'avantage d'offrir aussi bien aux cantons qu'à la Confédération des ressources supplémentaires.

Mais une telle formule devrait permettre avant tout, et c'est plus important encore, un déblocage politique. Un Sofortprogramm II n'a guère de chances de réussir, nous avons dit pourquoi. Une solution par étapes, elle, recevrait incontestablement le soutien de ceux que choquent les inégalités actuelles, qui souhaitent les abolir sans tuer l'autonomie cantonale, qui désirent préparer la réforme de 1974.

Les élections auront eu ceci de positif que le gouvernement va être contraint d'innover, de combattre par l'imagination l'opposition. Faute de quoi il risque des éclats, des éclatements et des déconvenues.

Grand sweepstake des loisirs: Hugo à gogo, Toto en loto

Il y a ceux qui publient des livres pour les faire lire: ce sont des éditeurs. Il y a ceux qui ne publient des livres que pour les vendre: ce sont des marchands de papier imprimé. Et puis il y a ceux qui éditent Victor Hugo pour vous offrir une villa, 3 DS, 6 téléviseurs en couleurs, 30 chaînes stéréo, 100 transistors, 60 services d'argenterie, 200 électrophones, 200 albums de disques, 300 livres et en plus, oui en plus, un mystérieux cadeau gratuit. Ce sont des organisateurs de « grand sweepstake ». Qu'est-ce qu'un sweepstake? C'est un tirage où vous pouvez gagner une villa, 3 DS, 6 téléviseurs, etc...

Attention, ce loto est gratuit, absolument gratuit, il ne vous coûte rien, pas même quatre sous; les organisateurs fournissent jusqu'au timbre-réponse qui vous permettra d'y participer, et ils n'exigent pas que vous lisiez Victor Hugo ou que vous achetiez les œuvres de Victor Hugo.

Il y a donc les éditeurs, les marchands de papier, et les Pères Noël d'une publicité qui atteint les limites de l'impudence.

Beaucoup de nos lecteurs ont reçu ce prospectus à faire saliver...; ça mérite tout de même une lecture en commun.

Ouvrir l'enveloppe

Vous recevez des paperasses dans votre boîte aux lettres. Distraitement vous les passez à la corbeille. La bonne publicité arrête ce geste. L'enveloppe doit donc vous être adressée personnellement munie d'un timbre (très important ce détail); votre nom se lit sous une enveloppe à fenêtre. Serait-ce du courrier personnel? Immédiatement, votre attention, dans cette minute d'hésitation, va être fixée par une promesse alléchante. A côté de la fenêtre, une indication en caractères rouges: Billet numéroté du

sweepstake de Fr. 500 000 ci-joint. Au recto, les premières précisions: Villa Côte d'Azur, DS 21, télévision, le cadeau surprise, ouvrez donc l'enveloppe, c'est gratuit, il ne vous coûtera rien d'y participer. Ouvrons!

Le contenu: une lettre sur la prédestination

L'envoi contient: une enveloppe réponse à l'adresse du « Cercle des Loisirs », 6 av. Georgette, 1003 Lausanne, une lettre imprimée; un billet de participation; un prospectus.

La lettre vous appelle par votre nom. Essentiel! Vous n'êtes plus un anonyme. On vous connaît. On est votre ami; on vous écrit: « Cher Monsieur Bolomey ». Et en toute simplicité, c'est signé: « Cordialement ». Mais comment expliquer que vous ayez été ainsi arraché à l'anonymat? Quel dieu vous a élu « parmi plusieurs millions de personnes »? Un ordinateur IBM, c'est-à-dire un Etre suprême électronique, vous a sélectionné. Donc vous avez déjà gagné: « vous êtes une des heureuses personnes » admises au Grand Sweepstake.

Sweepstake! le franglais, c'est la langue sacrée de cette théologie de la publicité. Le Dieu IBM, le numéro porte-bonheur, l'accès au paradis Côte d'Azur. C'est même une théologie subtile de la prédestination. Car le tirage a déjà eu lieu. Quand vous recevez votre numéro, le sort a décidé. La liste des numéros gagnants existe. Elle est déposée chez un huissier (en effet, le concours est international, il touche des millions de personnes; d'où cet huissier parisien). « Vous avez peut-être déjà gagné ». Vous étiez élu, gagnant, avant de naître à ce concours. Gagnant d'une villa, une DS, un téléviseur, un transistor, une chaîne stéréo, etc.

Un prospectus

Couleurs. Format A 4. En première page les belles images d'une villa, d'une DS, etc., objets dont on précise chaque fois la valeur marchande: 115 000 fr., 17 450 fr., 6350 fr., etc... La photographie d'une heureuse gagnante d'un tirage antérieur rend plus tangible le rêve. « Voici pour vous une occasion unique de réaliser votre rêve », « Oui! vous pouvez gagner cette splendide villa neuve » etc...

Au recto: un thème lancinant, il faut concourir. Il faut jouer. Ce rappel revient sept fois. Nous les citons.

« Retournez votre billet numéroté aujourd'hui pour savoir si vous avez déjà gagné une superbe villa sur la Côte d'Azur, etc. » « Retournez votre billet numéroté personnel et nous le comparerons à la liste des numéros gagnants ».

« Vous voyez qu'il est inutile de prendre maintenant une décision autre que celle de nous envoyer votre billet numéroté ».

« Envoyez votre billet numéroté aujourd'hui ».

« Mais envoyez votre billet numéroté aujourd'hui même. Pensez qu'il y a peut-être une villa sur la Côte d'Azur ou une DS 21, etc... »

« Rappelez-vous, c'est bien simple: si vous n'envoyez pas votre billet numéroté, vous n'avez aucune chance de gagner ».

Victor Hugo

Il y a tout de même des Victor Hugo à placer. Voici en quels termes est présenté le poète:

« L'œuvre de Victor Hugo est un exposé sans pitié des voies secrètes de l'humanité. Voici « Hernani », dont l'apparition sur scène a déclenché une « bataille » célèbre dans l'histoire du théâtre; Gwynplaine, dont le visage était paralysé dans un hideux sourire; « Ruy Blas », humble défenseur des vertus oubliées... et Victor Hugo lui-même, poète qui se révèle, et amant passionné dont les lettres à Juliette Drouet expriment la force de son désir. C'est la passion, l'émotion — toute la vie — qui surgissent des pages de cet homme qui défia les conventions, provoqua le scandale, osa aller trop loin, et dont l'œuvre le conduisit à la gloire du Panthéon ».

C'est tout, avec toutefois, en bas de page, cette note savoureuse si l'on pense au déballage villa, DS, T.V.

(Suite en page 4)

Grand sweepstake des loisirs: (suite)

« Les œuvres de V. Hugo ont enrichi la culture du monde. Le manque de place (sic) ne nous permet de vous en donner qu'un aperçu ». Suivent neuf titres de Hugo.

Eugène Suë

Celui qui participe au concours et qui ne manifeste pas clairement son intention de ne pas s'engager plus loin reçoit... « Les Mystères de Paris » en trois volumes et un volume de Victor Hugo. Voici le style merveilleux du contrat :

« Oûi, faites-moi savoir si mon numéro a gagné un prix. Envoyez-moi mon cadeau « surprise » gratuit, « Les Mystères de Paris » et le premier volume des chefs-d'œuvre de Victor Hugo pour un examen gratuit de 10 jours. Je dois être entièrement ravi par les textes captivants des livres, les nombreuses illustrations et leur riche reliure, ou je vous retournerai ces volumes dans les 10 jours sans rien vous devoir ».

Naturellement, on spéculé sur la paresse des gens, c'est compliqué de renvoyer quatre volumes, il faut perdre son temps à faire la queue à la poste, dix jours sont très vite passés, d'ailleurs ces trois volumes ne vous coûtent rien : « Les Mystères de Paris » ce n'est que 8 fr. 50 les trois volumes; le premier tome de Victor Hugo est gratuit. Vous ne retournez pas le tout, après quoi vous êtes coincé ainsi que cela est signalé avec la plus extrême discrétion pour 38 (trente-huit) volumes à 12 fr. 80 (plus 0,50 fr. de frais d'envoi).

Victor Hugo n'est donc qu'un prétexte à enfileur 38 volumes. On spéculé et sur son nom et sur l'abondance de son œuvre. Et ça paie.

« Tous Loisirs » est un des gros éditeurs de Suisse romande. M. Gaston Burnand qui le dirige est aussi un des principaux actionnaires des éditions Rencontre, qui ont pignon sur rue.

On ne peut utiliser le nom de Brigitte Bardot pour vendre, sans son accord, une crème de beauté. Mais on peut, bien sûr, utiliser le nom de Victor Hugo pour parler villa, DS, téléviseur, argenterie, et pour vendre du Victor Hugo pendant trois ans au rythme d'un volume par mois. Hugo à gogo. Ça va loin la corruption de toute chose par le fric. Quand une société le tolère à ce point, ça sent le pourri.

P.S. — On peut valablement assimiler ce type de contrat qui engage pour 500 francs le signataire à une vente à tempérament de l'œuvre de Victor Hugo. Or les conditions de la vente par tempérament ne sont pas respectées : le montant global n'est pas clairement indiqué. Si des lecteurs de D.P. connaissent une personne qui s'estime avoir été lésée et abusée, notre journal prendra à sa charge les frais d'une contestation devant les tribunaux.

Quelle discrétion genevoise !

Nos remarques sur les irrégularités des élections genevoises ont été laissées pour compte à l'exception de la « Tribune de Genève » qui les a citées dans son panorama de la presse.

On nous excusera donc de revenir à la charge, surtout après le plaidoyer, à côté du sujet, du « Journal de Genève ». En effet, il n'a pas été répondu aux questions que nous avons posées.

1. Comment est-il possible que deux élections de nature fondamentalement distincte, et par le mode de scrutin et par l'électorat concerné, aient lieu en utilisant un seul bulletin de vote, divisé en deux cases ?

2. Est-il exact que les noms des conseillers nationaux inscrits jusque dans la case du Conseil des Etats ont été considérés comme des suffrages exprimés pour le Conseil national ?

Nous ajouterons qu'il est surprenant de voir des journalistes qui aiment se pencher sur les causes de l'abstentionnisme qui sévit notamment dans l'électorat féminin, trouver normal le fait qu'un système de vote stupide fasse que quelque 5000 électrices se déplacent pour rien.

Ainsi on lit dans le « Journal de Genève » (13.11.):

« On peut bien présumer qu'un nombre important de femmes (réd. entre 4 et 5000) ont également entaché de nullité leur vote en utilisant comme on l'a vu plus haut, sans la moindre adjonction, des bulletins du P.I.C.S. et de l'Alliance sans indiquer au moins un nom de candidat au Conseil des Etats. On peut tout au plus déplorer leur inadvertance. Leur déplacement au local de vote n'a été d'aucun effet, sinon d'améliorer le taux de participation du canton de Genève ».

Un système qui entraîne le déplacement inutile de milliers d'électeurs est absurde. Ça n'intéresse pas les associations féminines, une telle anomalie ? Et les partis ? Ont-ils si peur que leurs critiques soient prises pour un désir de recommencer le cirque électoral ?

Mais visiblement les remarques que nous avons faites ont dû déplaire à l'amour-propre local. Malgré la signature des collaborateurs genevois de D.P. au générique, nos remarques ont été présentées comme venant d'une « revue helvétique ».

On permettra donc cette fois à la rédaction vaudoise et bernoise de D.P. de constater que les élections genevoises se sont déroulées dans des conditions anormales.

Un prolétariat privé de droits civiques

Dans les commentaires sur les élections fédérales, on a oublié de rappeler ce que chacun sait, à savoir que la Suisse utilise la force de travail d'un énorme contingent de travailleurs étrangers, privés comme étrangers de tout droit de vote.

Dans les fabriques, ils sont au nombre de 277 470, soit le 39 % de l'ensemble des employés de fabriques.

Ils représentent, selon un tableau établi par Max Weber, la proportion suivante dans les principales industries suisses (« Le Peuple », 16.9.1967) :

Industrie du vêtement :	63 %
» du textile :	53 %
» des métaux :	43 %
» des machines :	37 %
» horlogerie :	24 %

Si l'on choisit deux cantons qui ont tenu la vedette lors des dernières élections, Zürich et Genève, on constate qu'à Zürich les ouvriers représentent le 46 % des forces de travail de l'industrie, à Genève le 44 %.

Dans ces conditions, comment parler au nom de la classe ouvrière ?

Une assimilation rapide apparaît nécessaire aussi d'un point de vue politique, sinon la valeur de la démocratie suisse sera durablement entachée.

Vers un NPD helvétique ?

Les commentateurs de l'élection du Dr James Schwarzenbach ont regretté qu'entre au Conseil national un représentant de l'Action contre la pénétration étrangère. Rares sont ceux qui ont fait un rapprochement entre cette élection et la production de la maison d'édition « Thomas-Verlag » que dirige M. Schwarzenbach qui fut aussi l'éditeur de l'hebdo-

madaire « Der Republikaner », de tendance « franquiste », qui avait cessé de paraître il y a deux ans; et nous avions salué sa disparition. Est-ce un nouveau parti extrémiste qui naît à Zürich ? On pourrait le penser en lisant l'interview du nouvel élu accordé à la « Zürcher Woche ». Il y accepte, sous des dehors d'élégance, la qualification d'extrémiste de droite que lui donne l'interviewer.

¹ A citer l'article de M. Vodoz dans la « Feuille d'Avis de Lausanne ».

Connaissance de la Suisse

La « Tagwacht » a publié le 11 novembre le compte rendu suivant d'une séance du Parti socialiste de Lyss. Nous le reproduisons, car il nous a paru intéressant dans sa banalité même : élections tacites, socialisme, paroisse. C'est l'image d'une vie communale paisible dans une société très intégrée. On peut déplorer cette demi-dépolitisation; mais ceux qui parlent des masses ou de la classe ouvrière ne peuvent ignorer que la section de Lyss fait partie aussi de la réalité helvétique; de même que Berne fait partie de la Confédération.

« Le Parti socialiste a tenu à l'Hôtel « Bahnhof », le 7 novembre, une séance bien fréquentée. Au début on consacra un tour d'horizon aux résultats des élections au Conseil national. Le candidat Anton Mäder remercia de la confiance qui lui a été accordée par un grand nombre de suffrages. Fritz Hübscher donna des renseignements sur la prochaine assemblée de paroisse. Le président Walter Brand put apporter l'heureuse nouvelle que le compte « Double jardin d'enfants » a été bouclé favorablement.

» Toni Mäder, président de la commission des entreprises communales, apporta quelques indications sur l'illumination de Noël. Il renseigna ensuite sur l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre. L'assemblée est favorable à des élections tacites : elle propose Arnold Arn comme vice-maire et Robert Suter comme vice-président de la commission scolaire.

Aux divers l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de s'adresser à la direction cantonale des travaux pour lui demander de reconsidérer sa décision sur la construction de l'autoroute Lyss-Schönbühl... »

A nos lecteurs

Avec la fin de novembre, tous ceux dont l'abonnement est échu vont recevoir de notre administration un bulletin de versement. Bien que « Domaine public » entre dans sa cinquième année, le prix de l'abonnement reste ce qu'il était à l'origine, soit de 12 francs pour vingt numéros. Nous subissons pourtant comme chacun la hausse des frais : impression, tarifs postaux. Et nous n'avons pas d'autres recettes que le produit de nos abonnements (ni publicité, ni subventions).

Notre seule ressource supplémentaire possible, c'est conséquemment l'augmentation de nos abonnés. C'est la raison pour laquelle nous répétons pour cette fin d'année notre traditionnelle opération, deuxième abonnement.

Celui qui renouvelle son abonnement peut souscrire pour le prix global de 20 francs un deuxième abonnement au profit d'un tiers, non encore abonné.

Pour éviter toute erreur administrative, nous prions instamment nos lecteurs de bien vouloir indiquer clairement au dos du bulletin de versement.

1. Renouvellement de mon abonnement
2. Abonnement nouveau au profit de... (adresse complète lisible).

A défaut de cette mention, l'administration considérerait le surplus comme un cadeau à D.P., ce dont elle vous serait également reconnaissante.